

## 164 679 LE CHIFFRE

Selon les derniers chiffres publiés par l'Inspection générale de la Sécurité sociale (IGSS), le nombre de pensions payées est passé de 148 157 en 2012 à 164 679 en 2015. Il s'agit d'une croissance annuelle moyenne de 3,6 %. Depuis 2006 (123 060 pensions) le nombre de pensions a augmenté de plus de 40 000 unités. Entre 2012 et 2015, le nombre d'assurés cotisants est passé de 367 292 à 393 510, ce qui correspond à une croissance annuelle moyenne de 2,3 %. En dix ans, le nombre d'assurés a augmenté de plus de 85 000 unités. Le rapport entre le nombre de pensions et le nombre des assurés est donc largement favorable. Il existe une croissance (39,8 %). Pour l'année 2015, le rapport était de 41,8 pensions sur 100 assurés.

# «Des risques à long terme»

Le fameux mur des pensions refait régulièrement surface. Alors que l'État ne compte pas adapter le système dans l'immédiat, d'autres cercles évoquent un état d'urgence.

**Les pensions restent un sujet très sensible au Luxembourg. Depuis la réforme de 2012, les gouvernements successifs se contentent d'observer l'évolution des choses. Les réserves pour verser une pension maximale de 8 525 euros (!) restent en effet très importantes. D'ici 2060, le système de redistribution pourrait toutefois s'effondrer.**

De notre journaliste  
David Marques

Le régime général d'assurance pension se retrouve actuellement dans une position financière confortable. Cette conclusion est tirée du rapport 2018 du groupe de travail «Pensions». En tenant compte des chiffres bruts, avec des réserves pouvant assurer 4,37 fois le montant des prestations annuelles (lire également ci-contre), ce constat n'étonne guère.

Ce bilan positif n'exclut cependant pas des «risques potentiels à long terme». Le coefficient favorable entre le nombre de cotisants et de pensionnés pourrait en effet s'effondrer. L'Inspection générale de la sécurité sociale (IGSS) estime dans son scénario de base que 490 000 personnes vont toucher une pension en 2060. Avec 805 000 assurés actifs, le coefficient passerait à 61 pensions sur 100 cotisants (en 2015, le coefficient était de 41,8 pensions sur 100 assurés).

### ➤ Les dépenses risquent de peser lourdement

Des chiffres actualisés tablent à l'horizon de 2060 sur 480 000 pensionnés et 650 000 assurés actifs. En 2070, l'IGSS mise sur 555 000 pensionnés et 660 000 assurés. Le coefficient passerait ainsi de 61 à 75 pensions sur 100 cotisants en 2060 et à 83 pensions sur 100 assurés en 2070.

Cette évolution a bien entendu un important coup. Les dépenses passeraient ainsi de 7,1 % du PIB en 2015 à 13,8 % en 2060 et à 15,5 % en 2070. Dans ce scénario, le niveau de la réserve se situera dès 2035 en dessous de la limite légale de 1,5 fois le montant des dépenses annuelles. L'ensemble des réserves serait épuisé en 2043.



Robert Urbé (Caritas), Muriel Bouchet (Fondation IDEA) et Jean Olinger (Conseil national des finances publiques) étaient réunis hier pour débattre de l'avenir du système de pensions.

## Recettes, dépenses et réserves

Pour l'année 2015, les recettes du régime général de pension se sont élevées à 4 916 millions d'euros. Depuis 2006, les recettes en cotisations ont augmenté de plus de 1 500 millions d'euros. Aux recettes courantes s'ajoutent 539 millions d'euros de recettes sur la fortune, dont 509 millions d'euros générés par le Fonds de compensation des pensions.

Les dépenses se sont chiffrées à 3 991 millions d'euros en 2015, soit 1 500 millions d'euros de plus qu'en 2006.

Les prestations représentent 95 % de l'ensemble des dépenses. Les frais d'administration s'élèvent à 43 millions d'euros.

Un excédent de 926 millions d'euros a ainsi été enregistré en 2015. La réserve globale a pu être portée à 16,54 milliards d'euros au 31 décembre 2015. Trois ans plus tôt, elle affichait 12,64 milliards d'euros. Fin 2015, la réserve correspondait à 4,37 fois le montant des prestations annuelles. Le rapport était de 3,24 en 2006 et de 3,90 en 2012.

La réforme des pensions de 2012 prévoit toutefois des effets correcteurs, qui aux yeux de certains observateurs (lire ci-dessous) ne sont de loin pas suffisants. Quoi qu'il en soit, le «développement favorable du marché de l'emploi» avec un «afflux continu de cotisants» doit rester garanti pour pérenniser le sys-

tème luxembourgeois des pensions. La prolongation de la vie active et l'augmentation des recettes sont deux paramètres sur lesquels mise l'IGSS afin de garder le système à flot jusqu'en 2060.

Une hausse de la cotisation, fixée à 8 % pour les assurés, les employeurs et l'État, pourrait intervenir dès

2022. D'autres ajustements sont possibles.

### ➤ «Une grande erreur de ne pas agir»

Le gouvernement annonce «suivre de près» l'évolution de l'assurance pension. «La bonne situation financière actuelle (...) permet d'étudier et de développer des modèles de financement alternatifs (...) pour assurer la pérennité du système», indique l'accord de coalition.

Cette sérénité n'est pas partagée par tout le monde. Le CSV a bien tenté lors de la campagne électorale de 2018 de thématiser le fameux mur des pensions, mais il a fini par se brûler les ailes. «La politique fait une grande erreur de ne pas agir maintenant», estime toutefois Robert Urbé, directeur de Caritas. «On s'est habitué à un système de pension qui repose sur l'effet boule de neige. C'est dans notre ADN. Un nombre plus important de pensionnés doit être compensé par davantage de cotisants. Si on y réfléchit deux secondes, il devient évident que l'on ne peut pas éternellement continuer ainsi.» Encore faut-il se réveiller à temps.

## Une majorité de pensionnés

L'IGSS indique que 52,5 % des bénéficiaires d'une pension sont des hommes. Leur âge moyen était de 69,1 ans en 2015.

Également en 2015, 75,2 % de l'ensemble des pensions étaient des pensions personnelles, dont 108 529 pensions de vieillesse et 17 360 pensions d'invalidité. Pour le reste, l'IGSS compte 37 686 pensions de survie pour conjoints et 3 792 pensions de survie pour orphelins.

## Des pensions migratoires

En 2015, 46,2 % des pensions ont été versées à des bénéficiaires non-résidents. Il s'agit aussi bien de travailleurs frontaliers (France, Belgique, Allemagne) que de migrants retournés vivre dans leur pays d'origine (Portugal, Italie...).

Plus de la moitié des pensions versées par le Luxembourg, soit 54,2 %, sont des pensions dites migratoires. Elles concernent des bénéficiaires qui ont cotisé au Grand-Duché et dans leur pays d'origine.

# Des correctifs ou un besoin de 5 millions de frontaliers

La Fondation IDEA propose une réforme du système de pensions afin d'éviter au Luxembourg de voir son besoin en main-d'œuvre exploser. Pour garder le cap, le PIB devrait être multiplié par huit d'ici 2060.

Pour Muriel Bouchet, directeur du laboratoire d'idées IDEA, il est grand temps de «freiner». «Mieux vaut le faire au début du processus que de devoir freiner en urgence», détaille l'auteur de la proposition de réforme du système de pensions.

Il recommande au monde politique «de ne pas laisser pourrir la situation». À long terme, l'assurance pension risque en effet de voler en éclats. Selon les calculs présentés hier matin par la Fondation IDEA, le PIB du Luxembourg devrait augmenter en moyenne de 5 % tous les ans pour pérenniser son système de pensions. «Ce qui signifie qu'en 2060, le PIB luxembourgeois devrait atteindre près de 8 fois sa valeur actuelle, soit l'équivalent de celui de la Belgique», explique le document rédigé par IDEA. Ce scénario est assez irréaliste, surtout si l'on considère les conséquences en termes de démographie et de main-d'œuvre. Sous condition que le Luxembourg compte 1 million d'habitants en 2070 et que la productivité continue à stagner, le Grand-Duché aurait besoin de 5 millions de travailleurs frontaliers pour atteindre ses objectifs de croissance économique. Avec une productivité en hausse de 2 %, le nombre de frontaliers devrait passer à 1,7 million.

Même le patronat estime qu'une telle évolution n'est pas pensable. Afin de permettre de pérenniser le système de pensions avec une

croissance moyenne de 3 % du PIB, la Fondation IDEA mise sur une nouvelle formule de calcul des retraites.

### ➤ Vers une baisse des pensions

Jusqu'à présent, les pensions se composent de trois modules : la majoration forfaitaire (liée à la carrière d'assurance), la majoration proportionnelle (liée au revenu cotisable) et l'allocation de fin d'année (liée à la masse globale des pensions). Trois taux définissent le montant de la pension.

Pour vendre son concept, IDEA mise sur quatre cas pratiques, tout en se limitant à un taux de cotisation de 16 % (8 % de l'assuré, 8 % de l'employeur, sans les 8 % de l'État) :

- Maxime touche après 40 ans de carrière un salaire annuel de 29 491 euros (salaire social minimum). Sa pension s'établit à 1 857 euros.
- Carlo est parti à la retraite avec un salaire annuel de 39 426 euros (0,5 fois le revenu moyen). Il touche 2 302 euros de pension.
- Auguste a, lui, gagné 78 853 euros (revenu médian). Sa pension est de 4 067 euros.
- Richard a bénéficié d'un revenu annuel de 236 559 euros. Sa pension est de 8 023 euros.

Le concept repose sur la formule «50+1». Comme prévu dans la réforme des pensions de 2012, il est proposé d'adapter graduelle-

ment les différents taux pour calculer les majorations à partir de 2052. IDEA veut passer de 28 % pour la majoration forfaitaire à 50 % et de 1,6 % à 1 % pour la majoration proportionnelle. L'allocation de fin d'année resterait réservée aux petites pensions.

Combinée à d'autres effets correcteurs (hausse de 1 % des cotisations et application d'un coefficient de longévité), cette nouvelle formule va revoir à la baisse les pensions (voir tableau ci-dessous) «On sait qu'après 6 ou 7 ans, l'assuré a récupéré l'ensemble de ses cotisations. Pour les 20 à 25 ans restants,

c'est donc bien la solidarité qui joue», note Marc Wagener, cofondateur de la Fondation IDEA et directeur des affaires économiques à la Chambre de commerce. «Il faut en outre se demander si c'est bien l'État qui doit verser une pension de 7 000 euros et plus. Dans cet exemple de calcul, celui avec le revenu le plus élevé perd 2 500 euros de pension. Le plus faible revenu ne perd, lui, que 100 euros», poursuit l'économiste. L'aspect social serait donc bien respecté. Reste à savoir quel responsable politique sera disposé à imposer cette mesure, touchant principalement son électeurat.

## ANNEXE : Impact des mesures proposées sur la première<sup>47</sup> pension perçue (en montants absolus, horizon 2052 mais valeurs de 2017)

Revenu (multiples du salaire moyen à 40 ans)	Pension de départ (2017)	+ Effet résiduel réforme de 2012	+ Plan 50+1	+Ajustement "social" aux salaires réels	+ cotisations accrues = pension après les mesures
0,37: Maxime	1 857	1 739	1 750	1 750	1 750
0,5: Carlo	2 302	2 117	1 987	1 987	1 987
1: Auguste	4 067	3 620	2 926	2 926	2 926
3: Richard	7 082	6 188	4 531	4 531	4 531

Source : idea